

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8-414-1931 promulguant le décret du 20 avril 1931, modifiant le décret du 17 novembre 1928, portant règlement d'administration publique sur la Caisse intercoloniale de retraites.

n° 8-414-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mai 1931

Numéro JO
n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro
31 mai 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 20 avril 1931, modifiant le décret du 1er novembre 1928, portant règlement d'administration publique sur la Caisse intercoloniale de retraites,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 20 avril 1931 susvisé modifiant le décret du 1er novembre 1928 portant règlement d'administration publique sur la caisse intercoloniale de retraites. Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.